Maître d'ouvrage

Société d'Exploitation Garage Carlet

165, avenue du bois de la Pie - Parc des reflets
CS 85064 - 95933 Roissy-en-France

MISSION : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

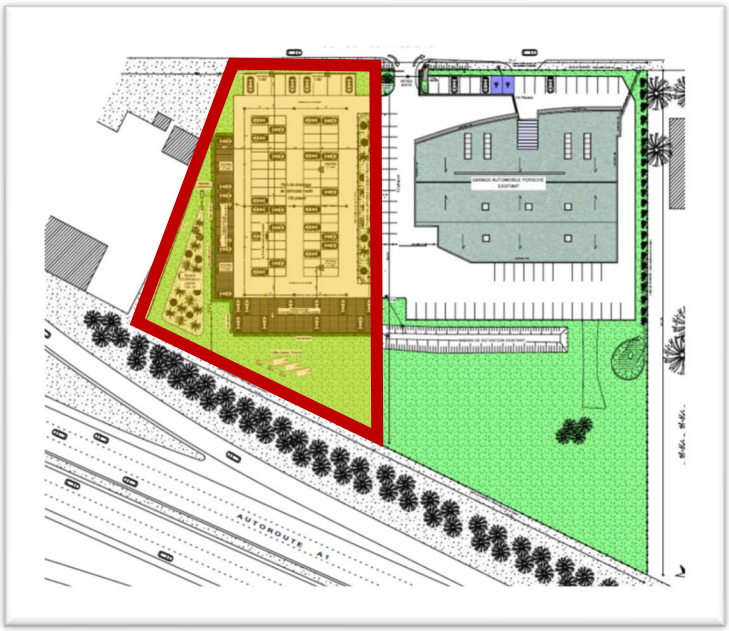

Projet/site

CONCESSION PORSCHE - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT AUTOMOBILE À USAGE PRIVATIF

Parcelles n° C343, C299, C181 et B1009 Zone Ueco-b / PLU local
Porsche Saint-Witz Rue de Survilliers 95470 SAINT WITZ

RAPPORT GAC20-a DU 30 NOVEMBRE 2020

PIÈCES DU DOSSIER

PIÈCE 01. FORMULAIRE CERFA 14734-03

PIÈCE 02. ANNEXES OBLIGATOIRES

PIÈCE 03. ANNEXES FACULTATIVES

PIÉCE 1. FORMULAIRE CERFA 14734-03

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT AUTOMOBILE À USAGE PRIVATIF ZONE Uéco-b
SUR LA COMMUNE DE SAINT-WITZ (95)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SCI DE LA TOUR

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : MONSIEUR DIMITRI THIEBE, DIRECTEUR IMMOBILIER VGRF, MAÎTRE D'OUVRAGE

RCS / SIRET : 4 2 1 0 2 0 5 9 5 0 0 0 5 2

Forme juridique : S.C.I.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41 a)	Construction de 130 places de parking sur une emprise foncière de 5 278 m² d'un terrain en friche et enherbé située sur la commune de Saint Witz et d'un périmètre total de 297 m au mètre près. La plus grande longueur est de 104,98 m et la plus grande largeur est de 74,18 m. La planimétrie est très peu disparates à environ 147 m NGF régulier. L'assiette foncière ne porte ni ouvrages, ni installations ou une activité pouvant relever d'éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se localise à l'Ouest de la commune de Saint-Witz (95) au nord de Paris et consiste en la création d'un parking neuf sur un espace restant non construit et non aménagées sur les parcelles C343, C299, C181 et B1009 pour une superficie totale de 5 278 m² d'assiette foncière cadastrée en zone Uéco-b. Projet en continuité de la concession Porsche qui se situe au Nord de la parcelle, et au droit d'un bassin existant dédié à la rétention/infiltration des eaux pluviales dont la longueur est d'environ 45 m pour 2 m de largeur. A noter qu'un second aménagement se trouve en fond de parcelle à l'Est. Il s'agit de trois massifs en béton venant supporter des Mâts drapeaux de la marque Porsche. Au nord, une clôture en treillis soudé vert RAL6005 de 2,00 mètres sépare les parties construites de la parcelle à aménager. Cette même unité foncière destinée à la construction neuve de l'aire de stationnement est délimitée du domaine public par une clôture et un portail ouvrant au droit de la route (rue) de Survilliers à l'Ouest puis bordé d'une clôture 2,00 m et une haie arbustive champêtre au droit l'autoroute A1 à l'Est.

Actuellement, le terrain est en friche, à strates herbacées (herbes et adventices). Il n'existe aucune plantation d'arbres ou autres arbustes. La parcelle est libre, elle ne nécessite d'aucun travaux de démolition, ni de déconstruction.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la création neuve du parking est d'assurer un espace de stockage d'une contenance de 130 véhicules légers de la concession porsche située sur la parcelle B1009. Il vise à recevoir des véhicules à usage privatif depuis le parking existant de la concession vers le nouveau parking et inversement. Cette jauge capacitaire est réservée à absorber le flux actuel de stock de véhicules légers dans de bonnes conditions à la fois pour les clients de la concession et pour les activités concessions/garages automobiles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus se dérouleront sur une durée d'un mois et seront réalisés en une seule phase. Une attention particulière et attentive sera apporté lors de la réalisation de cet Aménagement grâce à la rédaction d'une charte de chantier à faibles nuisances. Tout particulièrement en lien avec les terrassements, la production des déchets de chantiers, les nuisances acoustiques des machines et équipements ou encore le flux des terres végétales. Elles seront stockées et réservées afin d'être réutilisées en lieu et place. Ces travaux débuteront si possible en juin 2021 et consisteront à réaliser des terrassements de la plateforme, du passage des réseaux y compris des fourreaux pur VL électriques, puis de l'aménagement du parking (enrobé, evergreen, bassin, mâts électriques), et des espaces verts.

Ce qu'il faut retenir du chantier :
1. Installation de haies arbustives endémiques avec enrichissements en espèces mellifères, non invasives et non allergènes, afin de développer la biodiversité et proposer une haie odorante. Sa fonction sera aussi d'embellir le site et disposer de protection naturelle simple (vent, et soleil).
2. Végétalisation, et mise en fleur des bassins d'infiltrations (nouveau bassin et bassin existant), pour une gestion alternative des eaux de pluies après débourbage par le séparateur hydrocarbure,
3. Installation d'evergreen sur les places périphériques selon le plan d'aménagement de l'architecte,
4. Installation d'une porte double dans clôture pour facilité les accès au nouveau bassin de rétention d'eaux pluviales situé au Sud de la parcelle / entretien (en remplacement de la porte simple)
5. Eclairage extérieur dimensionné par étude d'éclairage artificiel pour réduire l'éblouissement et améliorer l'homogénéité de l'indice de rendu de couleur. Cet éclairage sera piloté par une horloge et programmée jusqu'à 20h00 afin de réduire les nuisances et améliorer les consommations énergétiques,
6. Mise en place d'une charte de chantier dont les terres végétales du TN qui seront stockées puis réutilisées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

S'agissant d'un parking de stockage, la phase d'exploitation consiste à l'ouverture de l'aire de stationnement pendant les seules périodes d'ouverture de la concession Porsche, c'est à dire de 8h00 le matin à 20h00 le soir. En dehors de ces horaires, le parking est fermé. Il ne sera accessible qu'à la clientèle et au personnel de la concession. L'éclairage extérieur à LED sera piloté au moyen d'une horloge programmable où le faisceau de lumière direct sera orienté vers le sol strictement. Il s'agira, tout au long de la période de mise en fonctionnement de l'éclairage, de ne pas gêner la biodiversité et les avoisinants. Cela contribue également à diminuer les consommations énergétiques dues à l'éclairage artificiel.

Ce parking est desservi par des véhicules légers, employés (30 places), et stockage de VL neufs et occasions. Pas d'accès à des Poids Lourds ou autres utilitaires.

Le taux de remplissage est de 130 places maximum par jour. Pas d'augmentation du trafic étant donné qu'il s'agit d'un parking de stockage en lien avec la concession et le garage existant.

La gestion des eaux pluviales sera prévu par la création d'un bassin de rétention/infiltration en mode alternatif par la plantation du bassin.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au Permis d'aménager pour l'Aménagement d'un parc stationnement automobile à usage privatif.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du Projet (m^2), Surface parking imperméabilisé (enrobé) (m^2), Surface parking perméable en evergreen (m^2), Surface végétalisée en pleine terre(m^2) respectivement :	5 128m^2, 2 963 m^2, 680 m^2 environ (54 places), 1 880 m^2
Bassin de rétention/infiltration crée : coefficient d'infiltration (m/s), surface d'infiltration (m^2), capacité (m3), débit de fuite (/s/ha)	4,0 x 10^6 m/s, 125 m^2, 100 m3, 2 l/s/ha
Capacités aire de stationnement (unités VL)	130 VL

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue de Survilliers
Lieu dit : L'épine Pouilleuse
95470 SAINT WITZ

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 2 ° 3 2 ' 5 8 " 836 **Lat.** 4 9 ° 0 5 ' 1 6 " 085

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe à une distance de plus de 3 km d'une ZNIEFF de type I et à plus de 3,6 km d'une ZNIEFF de type II [source géoportail] cf. Annexe 7
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Pas d'arrêté de protection Biotope à proximité - le premier se trouve à 18 km au Sud su site d'implantation [source géoportail]
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	En dehors du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France qui se situe à 1,3 km au Nord du site, aucune autre zone d'implantation remarquable proche.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Arrêté portant sur le classement des infrastructures terrestres au titre de la lutte contre le bruit en date du 28 Janvier 2002 [source : CARTELI] cf Annexe 8 Le site se trouve à proximité d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB), d'un arrêté interprefectoral approuvant le PPBE de l'aérodrome de Paris Charles De Gaule et d'un plan de gêne sonore au Sud à 4 km
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Pas de zone humide identifiée sur le site RAMSAR [sources : géoportail et inpn]. En revanche, pour mémoire nous retrouvons à 30 km plus au Nord le Marais de Sacy en Région Hauts-de-France, dans le département de l'Oise : 49°20'20"N 02°33'13"E d'une superficie de 1073,00 ha.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Dans la commune [source : www.georisques.gouv.fr], il existe : PPRT de l'établissement NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES au Nord Ouest. L'enveloppe des aléas tous types d'effets confondus ne concerne pas le site PPRN Mouvement de terrain : (95PREF19840106 - R111.3 de 1987) PPRT de l'établissement NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES---SURVILLIERS (95) SAINT-WITZ (95) Approuvé par Arrêté Préfectoral du 17 Juin 2011 PPRN Mouvement de terrain approuvé le 08/04/1987
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Au droit du site d'implantation, aucun site pollué identifié dans la base de données "Basol SIS et Basias" [source : BRGM]
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	À 4,8 km au Nord de l'opération, nous trouvons un site Natura 2000 Directive Habitats : FR2200380 - Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville À 3,8 km au Nord Ouest de l'opération, nous trouvons un site Natura 2000 Directive Oiseaux : FR2212005 - Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi Pas de rejets ni d'incidences potentielles sur les sites.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Il n'est prévu aucun prélèvement d'eau ni aucun usage d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	D'après les bases de données du BRGM, le site d'étude serait localisé au droit de la masse d'eau Eocène du Valois (HG104) qui est une masse d'eau sédimentaire non alluviale avec des écoulements majoritairement captifs. Un suivi piézométrique sur site est en cours [source : fondasol] L'investigation piézométrique et les suivis du point ADES 01545X0079/S1 montre une profondeur des masses d'eau souterraines à -5,13 m dont une variation maximum de 1,31 m sur 5 ans. L'implantation n'a pas pour vocation de modifier ces masses existantes.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux (terre végétale essentiellement) seront triés et évacués vers des installations appropriées. Toutes les terres végétales du terrain naturel seront stockées sur la plateforme pour être réutilisée sur place pour aider au Paysagement et au nivellement entre le projet et le TN existant. Les matériaux non réutilisés dans le cadre du projet seront recyclés et en dernier recours mis en dépôt. Il est opté d'utiliser au maximum les matériaux du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par un risque technologique. [annexe 10]
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Dans la commune [source : www.georisques.gouv.fr], il existe un PPRN Mouvement de terrain : (95PREF19840106 - R111.3 de 1987). Le site est concerné sur un aléa faible [annexe 9]
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires ni même concerné par ce type de risques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier limité : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera optimisé (en quantité et durée) et très limités par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic reste identique sans générer de déplacements supplémentaires - trafic non significatif sur la rue de Survilliers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	En phase chantier,le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec engins et au trafic. Cet impact sera limité dans le temps et il sera utilisé du matériels respectant les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic. Il sera faible en raison notamment d'une vitesse de circulation limitée et peu génératrice de nuisances, notamment au regard du fond acoustique déjà existant (Autoroute A1) niveau XX dB

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	En phase chantier,le projet n'engendrera pas d'odeurs hormis celles des gaz d'échappement des véhicules et matériels mécanisées dont les émissions seront conformes avec la réglementation et avec la charte de chantier. Quelques phases ponctuelles comme la réalisation d'enrobés pourront aussi être génératrices d'odeurs mais leur réalisation sera conforme aux règles et normes en vigueur puis adaptée aux conditions météorologiques. En phase d'exploitation, le trafic généré sera faible au vu de l'activité de stationnement et de stockage des seuls véhicules légers.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Les vibrations engendrés par le projet seront celles générées lors de la phase de travaux par les engins de chantiers. L'impact sera très limité dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase chantier,il n'est pas prévu d'émission lumineuse particulière. En phase d'exploitation, des mâts lumineux sont positionnés en fonction d'une étude spécifique, ayant une capacité lumineuse adaptée et raisonnable. Ils seront implantés de façon à éclairer prioritairement les zones de stationnements (faisceaux lumineux orientés vers le bas). Ces éclairages seront gérés par des systèmes informatisés, avec extinction en dehors des périodes d'ouverture.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase chantier, les rejets atmosphériques seront faibles et liés au trafic routier (personnel, approvisionnement, évacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'échappement). En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront liés à quelques livraisons et au trafic routier du personnel et de la clientèle. Rejets très peu significatifs.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La collecte des eaux pluviales sera traitée indépendamment du réseau EP. Dans l'ensemble, les eaux pluviales seront recueillies par des caniveaux en béton et des regards à grille en point bas, puis collectées dans un nouveau réseau d'assainissement. Le traitement, le stockage et l'infiltration s'effectueront par la mise en place d'un séparateur hydrocarbure avec un contrat d'entretien et maintenance obligatoire, d'un bassin de rétention/ infiltration à l'air libre et complètement végétalisé.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le choix du site du projet limite considérablement l'impact sur l'environnement en réalisant l'aménagement de l'aire de stationnement au droit du bâtiment existant depuis de nombreuses années. L'imperméabilisation des sols sera améliorée en consacrant une superficie non négligeable aux espaces verts (700 m^2 environ), tout en favorisant une large part de stationnements perméables (evergreen 680 m^2). Les eaux pluviales seront collectées puis acheminées vers un séparateur hydrocarbure pour être stockées directement au droit de la parcelle au Sud dans une noue de rétention/infiltration paysager. Dans sa conception, il sera envisagé de réaliser l'aire de stationnement en enrobé recyclé dans une démarche d'économie circulaire, d'embellir visuellement le site, de réemployer les terres végétales in situ lorsque cela est possible, de réduire les consommations d'énergie par une gestion de l'horloge de l'éclairage artificiel LED et de gérer de façon alternative les eaux pluviales avant infiltration. Les éclairages seront pilotés et limités aux périodes d'exploitation. Les flux de VL, avec la modernisation des équipements, réduisent les nuisances sonores et les rejets polluants. Enfin, le projet prévoit l'intégration paysagère au droit de ses clôtures avec notamment un traitement de haies vives endémiques avec enrichissements en espèces mellifères, non invasives et non allergènes. Cela sera propice au développement de la biodiversité. Sa fonction sera aussi de disposer de protection végétale comme le vent. Cette végétalisation réutilisera des espèces de la zone natura 2000 proche. En cours de chantier, une charte sera respectée, signée et suivie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se localise au droit de la Rue de Survilliers à Saint Witz (95) dans une Zone éco à proximité d'un échangeur de l'autoroute A1 et en continuité immédiate de la concession Porsche implantée depuis plus de 10 ans. Il s'inscrit dans une zone à faibles enjeux environnementaux, en dehors de toute zone d'inventaire ou de protection particulière. Le projet montre une superficie non négligeable consacrée à des espaces verts (700 m^2) et à des stationnements evergreen (680 m^2). Il prévoit des mesures d'atténuations de ces impacts grâce à une gestion durable, adaptée et globale des eaux de ruissellement en fonction de ses surfaces imperméabilisées, par un enrichissement des espaces verts existant et un maitrise de l'éclairage artificiel. Le chantier sera relativement classique avec l'imposition d'une charte de chantier à faibles nuisances (suivi par la MOE) et l'exploitation du parking ne créera pas d'impacts significatifs notoires. Pour ces raisons, le projet doit pouvoir être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à SAINT WITZ (95) le, 30/10/2020

Signature

PIÉCE 2. ANNEXES OBLIGATOIRES

Annexe 1 : Document CERFA n°14734 intitulé «informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire»

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 5 : Plan des abords du projet

Annexe 6 : Plan de localisation des zones NATURA 2000
(et évaluation sommaire des incidences)

Annexe 2 : Plan de situation

Figure 1 : Plan de situation échelle 1 : 25 000 [source : Géoportail]

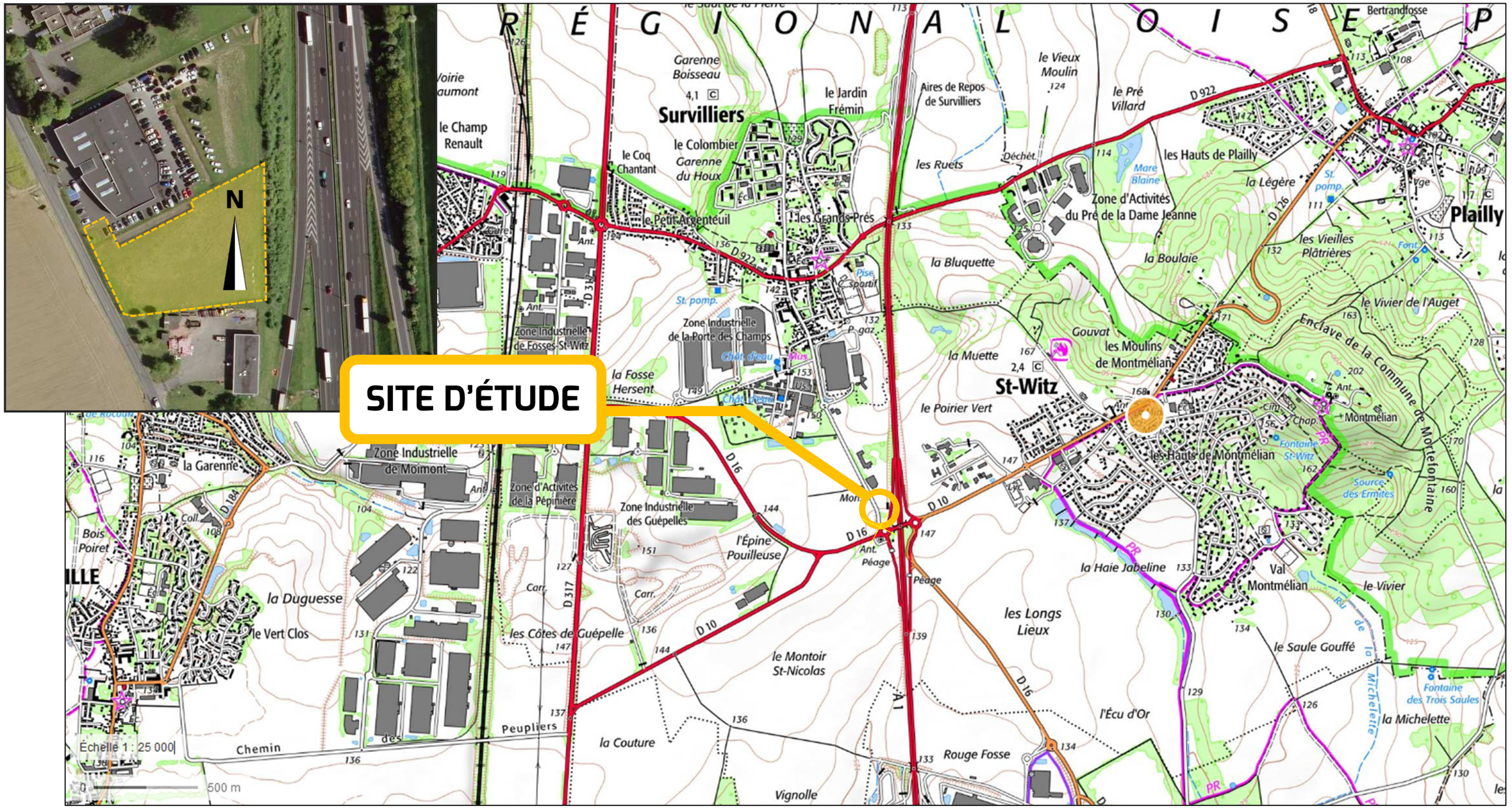

GREEN ACTITUD – 4, avenue recteur Poincaré – Paris 75016
Siège social: 1 T. Bd Aristide Briand – 31600 MURET SIREN : 539 500 652 00026 . APE : 7112B
Courriel : secretariat@green_actitud.com tél. : 05-82-74-76-15–www.beta.green-actitud.com

Le projet se localise à l'Ouest de la commune de Saint-Witz (95) au nord de Paris et consiste en la création d'un parking neuf sur un espace restant non construit et non aménagées sur les parcelles C343, C299, C181 et B1009 pour une superficie totale de 5 278 m² d'assiette foncière cadastrée en zone Uéco-b. Projet en continuité de la concession Porsche qui se situe au Nord de la parcelle, et au droit d'un bassin existant dédié à la rétention/infiltration des eaux pluviales dont la longueur est d'environ 45 m pour 2 m de largeur.

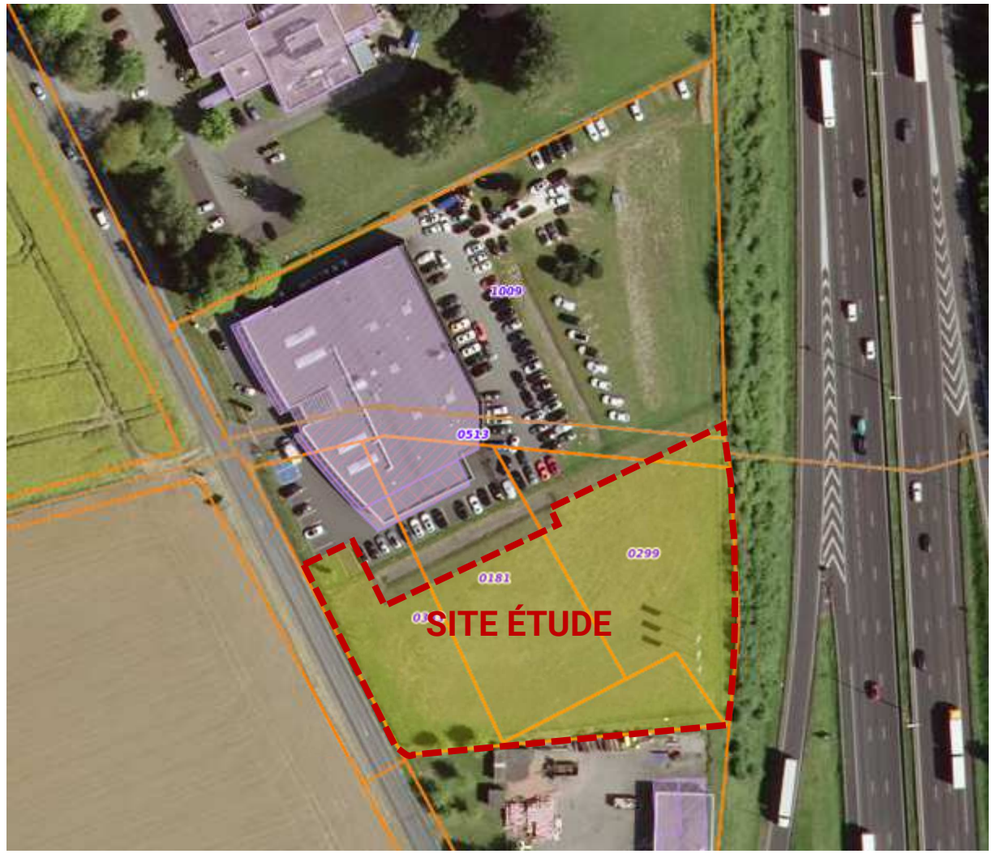

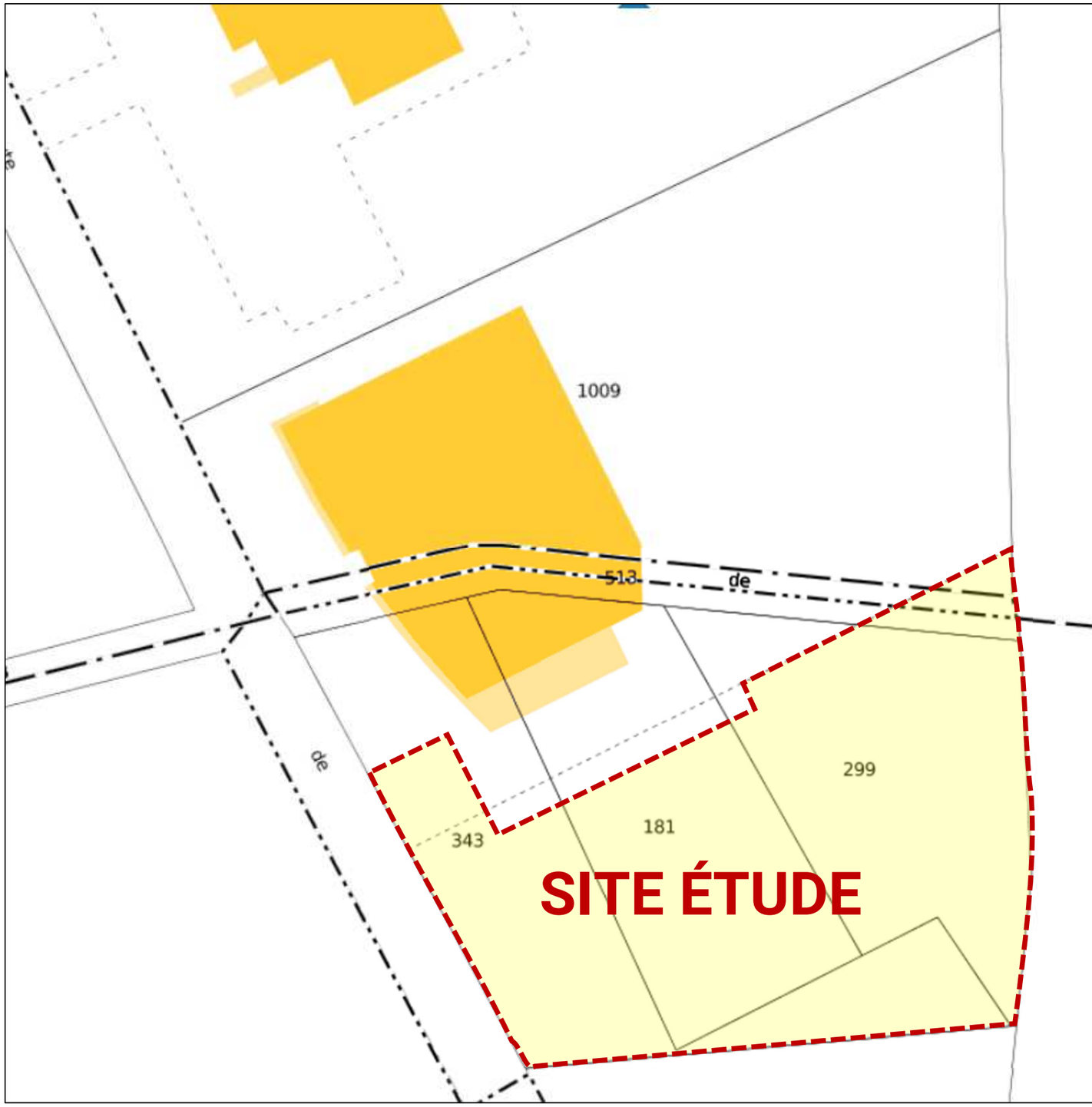

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Trois zones de prises de vues 1, 2, et 3 afin d'identifier la zone d'implantation
DATE DES PRISES DE VUES : 13 NOVEMBRE 2020

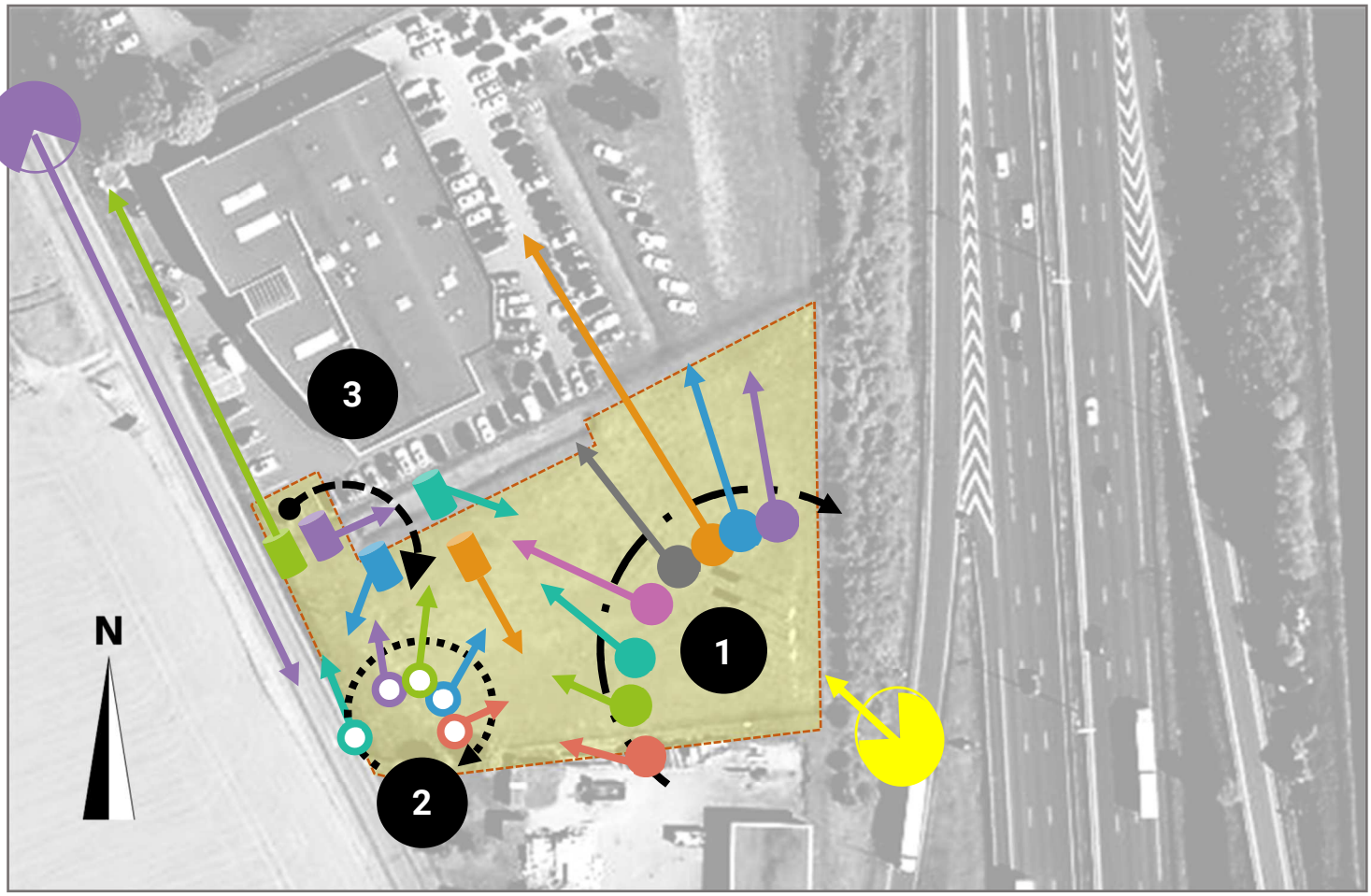

GREEN ACTITUD – 4, avenue recteur Poincaré – Paris 75016
Siège social: 1 T. Bd Aristide Briand – 31600 MURET SIREN : 539 500 652 00026 . APE : 7112B
Courriel : secretariat@green_actitud.com tél. : 05-82-74-76-15–www.beta.green-actitud.com

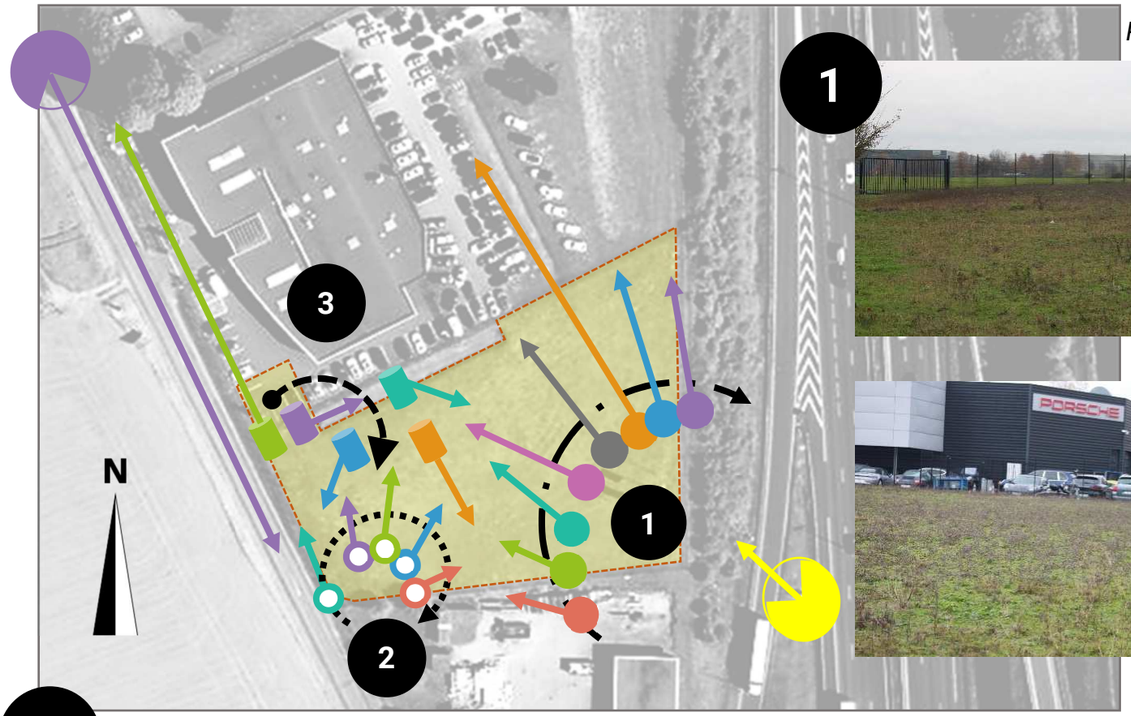

Photographie 1 : Cône de vue quart tournant dans le sens Ouest à Nord [Source : GREEN ACTITUD, PORSCHE]

2

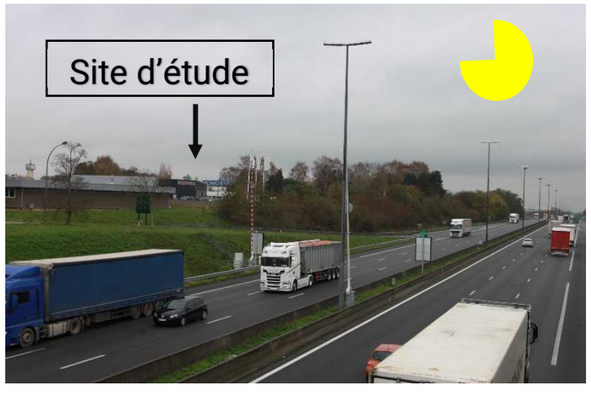

GREEN ACTITUD – 4, avenue recteur Poincaré – Paris 75016
Siège social: 1 T. Bd Aristide Briand – 31600 MURET SIREN : 539 500 652 00026 . APE : 7112B
Courriel : secretariat@green_actitud.com tél. : 05-82-74-76-15–www.beta.green-actitud.com

Annexe 4 : Plan du projet

LÉGENDE

Bassin de rétention/infiltration paysagé

Site de l'étude et Limite foncière de l'opération

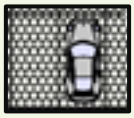

Place de stationnement en evergreen

Haie vive arbustive champêtre, clôture, accès portail

RUE DE SURVILLIERS

Clôture treillis soudé vert
Dito existant à implanter

LIMITE DE PROPRIETE Clôture treillis soudé vert existant

ENTREE
SORTIE

Arbre existant à conserver

Mât Eclairage
Ht. 6.00 m
(2 x 30W)

Revêtement de sol Asphalte

Parc de stockage
de véhicules neufs
130 places

Mât Eclairage
Ht. 8m à 10 m
(2 x 100W)

Séparateur
hydrocarbure

Haies arbustives

Revêtement perméable
du type dalles alvéolaires + remplissage gravillons

Clôture treillis soudé vert

Sol Revêtement perméable

Bassin
d'infiltration planté
125 m²

100 m3

Bassin de rétention existant Planté

Clôture treillis soudé vert H. 2.00 m

Clôture treillis soudé vert existant conservée

12 places

3 Mâts-drapeau Porsche

LIMITE DE PROPRIETE Clôture treillis soudé vert existant

Figure 2: Plan masse sans échelle [Source : axearchitecture]

Annexe 5 : Plan des abords du projet

Le plan est présenté sur un fond de photographie aérienne datant de septembre 2018.

Le plan présente l'occupation des sols autour du site dans le secteur d'étude.

Au droit du site, à l'Est, le terrain est occupé par l'actuel Centre Porsche et son garage, avec voirie, stationnements et espaces verts.

Le site s'inscrit dans la zone d'activité économique Ueco-b et au Sud-Est de la Zone de La Cartoucherie. Nous retrouvons respectivement au Nord et au Sud, des terres agricoles et l'Autoroute A1.

Le site se localise à l'Ouest du territoire communal de Saint Witz dans le val d'oise (95) et appartient à la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France.

Une autoroute, l'autoroute A1 dessert le site depuis l'échangeur numéro 7 de Survillie rs.

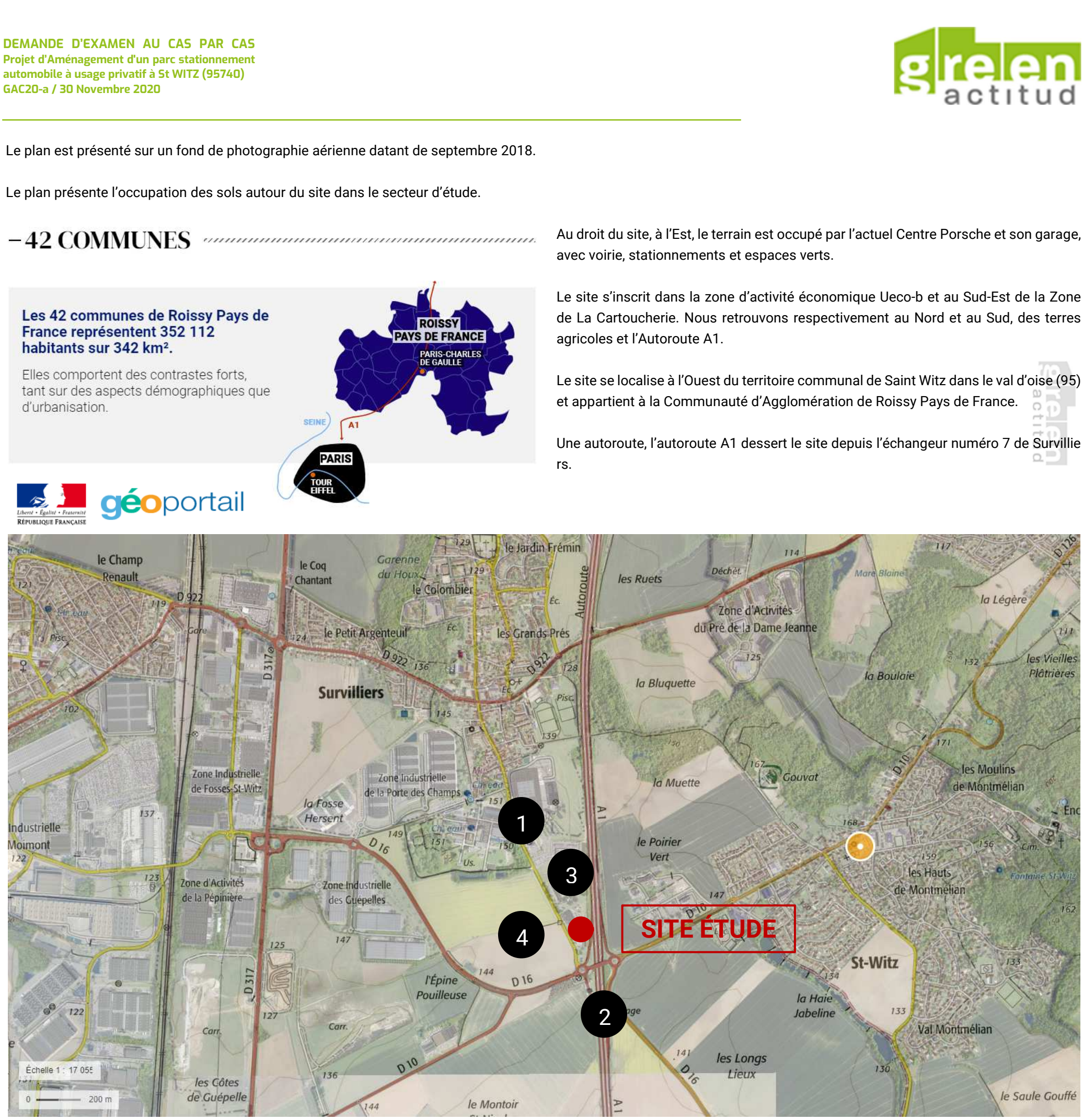

Figure 3 : Plan de situation des abords du site [source : Géo portail et GREEN ACTITUD]

1 : Caserne des Sapeurs-Pompiers

2 : Échangeur n°7

3 : Hôtel Novotel

4 : Terres Agricoles

Figure 4 : Plan des abords immédiats du Projets [Source : Géo portail et GREEN ACTITUD]

Annexe 6 : Plan de localisation des zones NATURA 2000

(Et évaluation sommaire des incidences)

Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site Natura 2000 comme l'indique les trois pages suivantes.

Figure 5 : Cartographie générale - NATURA 2000 [Source : https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/ FR2212005]

Code Site	Désignation	Superficie (ha)
NATURA 2000 - B (pSIC/SIC/ZSC) DIRECTIVE OISEAUX		
FR2212005	« Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi »	13 615

Tableau 1 : NATURA 2000 directive Oiseaux la plus proche de la zone étudiée [Source : inpn]

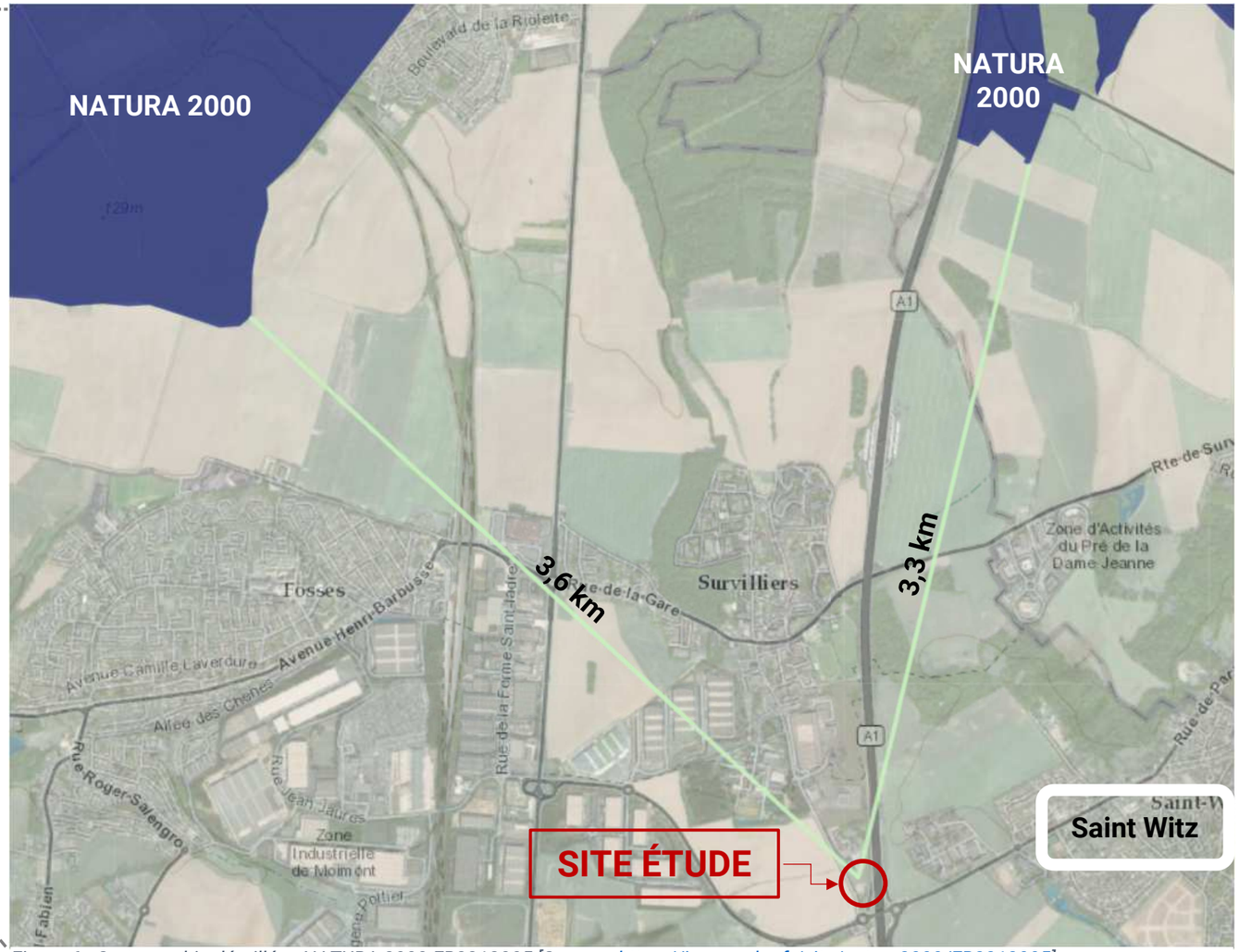

Figure 6 : Cartographie détaillée - NATURA 2000 FR2212005 [Source : https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212005]

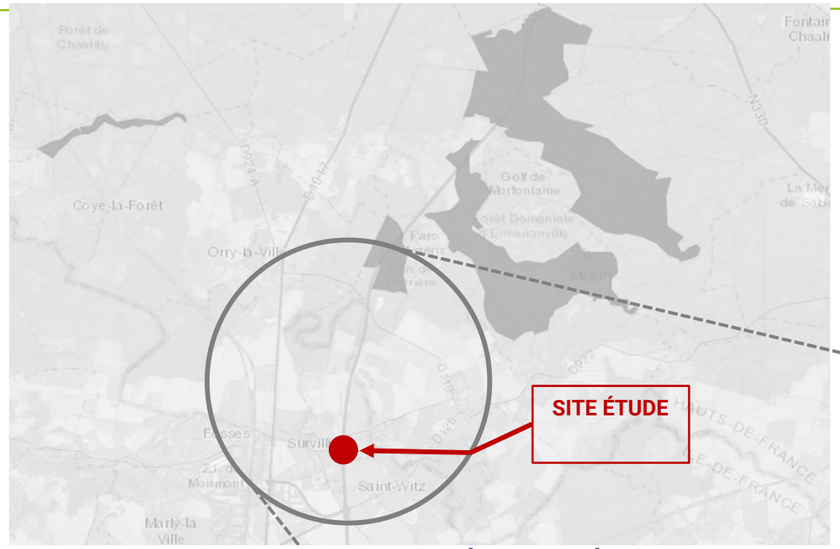

Figure 7 : Cartographie générale - NATURA 2000 [Source : inpn]

Tableau 2 : NATURA 2000 directive Habitats la plus proche de la zone étudiée [Source : inpn]

Code Site	Désignation	Superficie (ha)
NATURA 2000 - B (pSIC/SIC/ZSC) DIRECTIVE HABITATS FAUNE FLORE		
FR2200380	« Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville »	3 247,87

Figure 8 : Cartographie détaillée - NATURA 2000 FR2212005 [Source : https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200380]

Figure 9 : Synthèse des zones NATURA 2000 [Source : géo portail]

Le site Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale) le plus proche du terrain d'étude est le FR2212005 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi »de 13 615 ha, localisé à environ 3,3 km au Nord du projet.

L'intérêt majeur de ce site est la présence une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés, majoritairement sableux. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien. Ces intérêts sont surtout ornithologiques : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et mar), Martin pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs.

D'autre part, nous observons également un site Natura 2000 directive habitats à environ 4,4 km du terrain d'étude. Il s'agit du Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville FR2200380 d'une superficie de 3 248 ha environ. Les caractéristiques sont identiques au précédent, il présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés.

Les intérêts spécifiques sont en conséquence également de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/ méridionale ou d'aire très fragmentée), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition). Ces intérêts sont surtout :floristiques : 19 espèces protégées, environ 45 espèces menacées avec un exceptionnel cortège sabulicole ; entomologique : nombreux insectes menacés, dont une importante population d'Agrion de Mercure, odonate inscrit a l'annexe II ; mammalogique : présence d'une population de cervidés, de petits carnivores et de chauves-souris dont le Petit rhinolophe et le Murin de Bechstein inscrits a l'annexe II ... ; herpétologique : avec 3 sites de reproduction du Triton creté ; malacologique avec la présence des 2 Vertigos de l'annexe II.

Enfin, on notera la présence de paysages originaux : chaos gréseux a bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes a Junipéraies, sables mobiles et dunes continentales, buttes témoins.

En synthèse :

Aucun habitat d'intérêt communautaire est répertorié sur le site, ils sont recensés selon la terminologie de l'annexe I de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 :

Le terrain du projet est localisé en milieu urbain (zone d'activités économique) au droit des aménagements existants du Centre Porsche. Il ne présente aucune caractéristique similaire aux sites Natura 2000 décrits.

Aussi, que ce soit en phase travaux ou d'exploitation, le projet n'aura aucun effet direct sur les zones Natura 2000 :

- Absence de destruction ou détérioration d'habitats et/ou d'habitats d'espèces ;
- Absence de destruction d'espèces ;
- Absence de perturbation d'espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation…).